

Discours de Monsieur le Président du CNFPT

André Rossinot

**A l'occasion de la signature de l'accord –cadre entre le CNFPT et
l'Observatoire National de l'Enfance en Danger**



Madame la Ministre, chère Nadine Morano,
Monsieur le Président, Christophe Béchu,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les directeurs,
Mesdames et Messieurs, Chers Amis,

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir au siège du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, et je remercie Madame la Ministre d'avoir réussi à garder un peu de temps en cette journée traditionnellement consacrée au Parlement et aux questions d'actualité pour venir assister à la signature qui nous occupe cet après-midi.

Mes remerciements s'adressent également à vous, Monsieur le Président de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger, cher Christophe Béchu, car je sais combien vous vous êtes impliqué dans le dossier de la protection de l'enfance, avec la passion et le sens des responsabilités propres aux grands élus de terrain.

Merci à tous d'être présents, merci aussi à Madame Fabienne Quiriau, directrice générale adjointe de l'Union Nationale des Associations de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (UNASEA) qui grâce à son réseau nous a aidés à mobiliser le plus grand nombre de personnes possibles.

Depuis mon arrivée au CNFPT, je revendique un fort engagement dans le domaine du social et de la santé. C'est une des priorités de mon action au service des collectivités territoriales.

Pour soutenir les métiers de l'enfance et pallier la pénurie d'agents, en particulier des auxiliaires de puériculture, le CNFPT Première couronne Ile-de-France a mis en place récemment un Centre de Formation d'Apprentis. Je crois également beaucoup au développement de la validation des acquis de l'expérience pour les agents concernés. C'est une

autre voie à explorer pour une plus grande professionnalisation des métiers liés à l'enfance.

La protection de l'enfance marque aujourd'hui une nouvelle étape de cet engagement.

Avec la grande réforme portée par la loi du 5 mars 2007, la protection de l'enfance est un enjeu de formation pour le monde territorial. Le CNFPT est aujourd'hui au rendez-vous. Car à l'instar de la question du handicap et de la loi du 11 février 2005, la loi portant réforme de la protection de l'enfance est de celles qui vont donner un véritable contenu à la réforme de la fonction publique territoriale. J'ai l'habitude de dire que je crois beaucoup aux fertilisations croisées, et il me semble qu'aujourd'hui nous en avons un exemple significatif.

Nous sommes en train de dessiner les contours d'un monde local qui change. Aux cadres abstraits fournis par les textes législatifs, nous associons des réalités quotidiennes, des enjeux de société, des compétences nouvelles, des nouveaux métiers.

Ainsi, ensemble, nous entrons dans une nouvelle ère du monde local et des politiques publiques. Et notre interdépendance qui s'affirme un peu plus au fil des réformes

est le signe d'une nouvelle façon d'agir au service de nos concitoyens.

Le monde des départements est en plein essor. Ce sont des responsabilités nouvelles. Des réformes à mettre en œuvre. La protection de l'enfance en fait partie. L'étendue des changements qu'elle implique est si vaste qu'elle inquiète les responsables locaux et les travailleurs sociaux. C'est pourquoi la formation doit être au rendez-vous. Et c'est pourquoi le CNFPT doit aujourd'hui travailler avec les départements. Le président de l'Assemblée des Départements de France, M. Claudy Lebreton et moi-même en sommes persuadés, et nous avons eu l'occasion d'échanger sur de nouvelles coopérations si essentielles dans un contexte d'évolution rapide du monde local.

Je suis donc particulièrement heureux que le président de l'ONED avec qui j'ai l'honneur de signer cet accord soit également un président de Conseil général, car j'entends bien marquer le soutien du CNFPT au monde des départements.

Si le CNFPT intervient dans le champ de la protection de l'enfance, il ne peut le faire qu'avec le concours et l'expertise de l'ONED, auquel il apporte son ingénierie de formation et son maillage local sur l'ensemble du territoire. Ensemble, l'ONED et

le CNFPT entendent démultiplier leur force d'action. Je crois beaucoup à ces coopérations, où chacun apporte ses points forts pour faire avancer la réforme. Il y a un enjeu formation. Ce n'est pas le seul enjeu qui nous concerne. Nous partageons également une importante mission d'observation des besoins et des compétences afin que les départements aient toutes les données pour anticiper les recrutements et planifier le nouveau schéma de la protection de l'enfance. Cet accord offre à l'Observatoire de l'emploi et des métiers dans la fonction publique, « observatoire maison » du CNFPT, une belle occasion de se développer et d'accroître son champ d'action.

Autant vous dire aujourd'hui que nous nous engageons pour une mission de très haute importance, aux multiples répercussions tant politiques que sociales ou encore managériales.

Par cet accord, il nous appartient non seulement de former l'ensemble des personnels départementaux, mais également de prévenir les éventuels dysfonctionnements grâce à la réalisation d'audits de terrain. Nous allons porter une responsabilité essentielle dans la réussite de la réforme de la protection de l'enfance. Et je m'engage aujourd'hui devant vous, au nom du CNFPT, à tout mettre en œuvre pour que cette nouvelle collaboration avec l'ONED porte ses fruits.

